

## **Comité de Pilotage de GOLD III**

**Barcelone, 4-5 Juillet 2013**

Le Secrétaire Général de CGLU Afrique a participé à la réunion du Rapport GOLD III qui sera publié au cours du 4ème Congrès mondial de CGLU du 1<sup>er</sup> au 4 Octobre 2013 à Rabat, au Maroc.

« GOLD » désigne *Global Observatory on Local Democracy* ou Observatoire Mondial de la Démocratie Locale. Le Rapport GOLD est publié chaque trois ans à l'occasion des Congrès de CGLU. Le premier Rapport (GOLD I) a été publié en 2007 et a porté sur l'état de la décentralisation dans le monde entier. Le Rapport GOLD II a été publié quant à lui en 2010 et a permis de sensibiliser le public et de plaider en faveur de la décentralisation fiscale et des finances locales partout dans le monde. Ce troisième Rapport GOLD III porte sur la Gouvernance des services locaux de base et le rôle des collectivités locales dans la favorisation de l'accès à tous.

La réunion du comité de pilotage du 4 au 5 Juillet à Barcelone a réuni les 14 principaux auteurs régionaux et des experts impliqués dans la rédaction des sections régionales du rapport, 8 secrétaires généraux des sections de CGLU, 4 représentants des comités de CGLU, et 5 représentants des partenaires de CGLU. La réunion a été co-présidée par le Secrétaire Général de CGLU, M. Josep Roig, et M. David Satterthwaite, rédacteur en chef d'*Environment and Urbanization*, de l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), au Royaume-Uni, coordinateur mondial du Rapport GOLD III.

La réunion a porté sur et discuté des résultats, conclusions, et recommandations de chacune des 7 sections régionales ainsi que de la section Métropolitaine. Une bonne partie du temps a été allouée pour discuter des conclusions générales et des recommandations du Rapport GOLD III. Les messages clés à retenir sont comme suit:

1. Les progrès dans l'accès aux services de base sont globalement et positivement liés à une plus grande implication des collectivités locales dans leur disposition;
2. Les progrès sont également meilleurs lorsque l'on trouve une approche collaborative sur plusieurs niveaux dans la gouvernance des services de base;
3. L'accès aux services de base est primordial pour améliorer les conditions de vie des peuples, pour accroître la compétitivité des entreprises et l'attractivité des villes. Ainsi, il devrait y avoir une conscience partagée à travers le monde que la compétitivité des économies nationales sont de plus en plus dépendantes de l'environnement des services de base et autres créés dans et par les villes, et de la durabilité de cet environnement.
4. Les infrastructures nécessaires pour fournir les services de base sont coûteuses et leur échéance est à long terme par défaut. C'est pourquoi la mise en œuvre de ces infrastructures exige d'importantes ressources financières qui soient accessibles en vertu des taux concessionnels, d'où le rôle incontournable des gouvernements nationaux dans la mobilisation des fonds nécessaires pour les dépenses publiques dans les infrastructures des services de base. C'est ainsi aussi que l'appel aux

niveaux et allocations appropriés et l'intensification des investissements en services de base devraient être parmi les priorités de l'agenda politique des gouvernements.

5. La maintenance et la gestion des infrastructures des services de base ne sont pas correctement prises en compte en raison de la définition inappropriée des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement. Les risques liés au manque d'entretien comprennent une rupture de la fourniture et une absence d'efficacité dans la prestation des services. Cela constitue une situation courante dans la plupart des villes du monde en développement.

6. L'un des principaux obstacles des services de base est le manque de planification initiale des infrastructures de soutien associées à l'aménagement du territoire. La conception de l'aménagement du territoire mérite d'être envisagée sérieusement compte tenu de son impact sur la densité urbaine et sur l'empreinte écologique de l'énergie de la ville, ainsi que ses conséquences à long terme sur la structure urbaine de ces infrastructures en particulier en raison de leur impact sur la valeur des terres et le fonctionnement de la ville. Il est donc recommandé que la planification urbaine stratégique à long terme devienne une pratique courante dans toutes les villes, afin que le développement des infrastructures se fasse de manière coordonnée, cohérente, et rapide. Cela n'est pas encore le cas en Afrique, en Asie-Pacifique (exceptées les économies développées et émergentes), en Eurasie, au Moyen-Orient, et en Asie de l'Ouest.

7. Il ya une vision partagée que la prestation des services de base aux peuples devrait être la responsabilité des gouvernements locaux parce qu'ils font partie du niveau gouvernemental concerné par la vie quotidienne des citoyens, et parce qu'ils ont le support nécessaire pour prendre des mesures vers une ville plus inclusive et plus juste. Mais dans de nombreuses régions, cela n'est pas une action facile pour les gouvernements locaux qui sont tous en difficulté avec une croissance urbaine importante qui apporte des cibles mobiles à la prestation de services, et avec le manque de financement pour maintenir l'adaptation à la demande croissante et diversifiée des diverses classes urbaines.

8. L'un des problèmes décourageants auxquels font face les autorités locales est celui de l'accessibilité des coûts des services pour la majorité des citoyens, y compris les pauvres entre eux. La question de l'accessibilité pose le problème de l'exploitant du service et introduit la question du business model à gérer.

9. Les ressources de financement font recours aux 3T : taxation, tarifs, et transferts sous forme de sous forme de subventions provenant des gouvernements nationaux ou de la communauté des bailleurs de fonds. Il émane de la responsabilité des gouvernements nationaux et locaux de proposer des mécanismes de partage et de péréquation afin que les plus avantageux puissent contribuer à l'accès aux services des plus démunis. Les tarifs, les subventions, et la fiscalité ont peu de marge. Par conséquent, pour surmonter cette limitation, le recours au crédit est fortement recommandé pour faire face à la croissance de la demande. Mais étant donné les difficultés de la plupart des États, il ya une propension à aller vers le PPP (Partenariat Public-Privé). Le risque ici réside dans le fait que l'économie mondiale est plutôt orientée vers le retour financier que par la production. Les PPP financiers sont de plus en plus liés aux cycles des marchés financiers, et dépendent des importantes dépenses initiales de développement avant la mise en œuvre du partenariat ; ainsi par exemple les dépenses d'études et de prérequis juridiques peuvent s'élever jusqu'à 10 millions de dollars. D'où la complexité des modèles de gouvernance des services de base et le besoin d'une capacité renouvelée

de la régulation publique. D'où aussi le devoir des autorités locales à développer les compétences de leur personnel pour être en mesure de négocier les PPP.

10. Toute prestation de services devrait être centrée sur les individus, guidée par le principe de réalité et de diversité des solutions, et par les choix des citoyens suite à un débat démocratique.

C'est en ce sens que le débat sur les services de base est au cœur du débat sur la démocratie.

Barcelone, le 5 Juillet 2013

Jean Pierre Elong Mbassi

Secrétaire Général de CGLU-A